

des pretendues blasphemés; mais ni moi, ni eux ne les ayant trouvé aussi reprehensibles qu'ils vous ont été représentés et qu'ils vous ont par exemple parû, faute de savoir assez la langue Allemande, dans laquelle ces sermons sont écrits, vous ferez bien de laisser tomber la chose. Je ferai neantmoins reiterer au magistrat de la susdite ville mes ordres, pour qu'il veille avec soin sur tout ce qui est relatif à la veneration que l'on doit à la religion dominante, et qu'il ne permet aucunement que leurs predicants passent les bornes de la liberté accordée par les loix au libre exercice de leur culte. Je m'attends de l'autre coté de votre prudence que vous en userez avec charité et compassion envers des brebis égarées, et tacherez de les ramener par les voyes de la conviction et de la douceur. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, monsieur l'évêque de Cujavie, en sa sainte et digne garde. Fait à Dresde ce 19. mars 1755.

Auguste roi.

3.

Königin Maria Josepha an den Bischof von Kujavien.

Archiv und Bibliothek des Grafen Przezdziecki in Warschau, Königliche Schreiben Nr. 330; Original mit eigenhändiger Unterschrift; Adresse „A Monsieur l'évêque de Cujavie“, mit dem roten Siegellack-siegel der Königin.

Dresden, 14. August 1755.

Monsieur l'évêque de Cujavie. Faisant toujours un cas distingué de vos recommandations, j'aurai le plaisir de vous dire en reponse à vôtre lettre du 8. du passé, que non seulement j'ai déjà recommandé l'année passée l'abbé de Solignac à madame la Dauphine, mais qu'encore j'ai nouvellement reiteré ces recommandations, en envoyant le temoignage original que vous m'avez adressé de la nonciature. Aussi suis-je persuadé de l'utilité de la continuation de son service spirituel, et c'est pourquoi je souhaite, comme je l'espere, que ma recommandation produira tout l'effêt désiré. Vous assûrant au reste de la continuation de ma bienveillance, je prie Dieu, qu'il vous ait, monsieur l'évêque de Cujavie, en sa sainte et digne garde. Fait à Dresde ce 14. d'août 1755.

Marie Josephe reine.

